

<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article401>



REPRISE DES ELEVES LE 22 JUIN 2020

- Le Collège - INFORMATIONS -



Date de mise en ligne : samedi 20 juin 2020

Copyright © Collège Les Provinces - Tous droits réservés

Allègement de l'ASSOUPPLISSEMENT DES MESURES SANITAIRES
Reprise pour tous les élèves le 22 juin 2020 - collège Les Provinces

L'assouplissement du protocole sanitaire national en date du 14 juin 2020 reçu mercredi 17 juin 2020 au matin et réajusté le 17 juin en fin de journée, apporte des allègements des mesures d'assouplissement du dit protocole.

Aussi, tous les élèves reprennent lundi 22 juin.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique.

Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Au collège Les Provinces, seront à respecter les mesures sanitaires suivantes :

- ▶ distanciation physique d'un mètre minimum entre les élèves et les personnels
- ▶ port du masque
- ▶ lavage des mains à divers moments de la journée
- ▶ échelonnement des groupes selon les niveaux de classes aux arrivées, récréations, repas et sorties
- ▶ attestation de prise de température journalière (à compléter uniquement dans le cas d'un 1er retour au collège)
- ▶ salle dédiée par classe
- ▶ zones et sens de circulation dans les espaces intérieurs et extérieurs
- ▶ bancs, casiers et certains espaces extérieurs inaccessibles
- ▶ l'usage des tablettes et des photocopies reste proscrit

Ce qui va changer :

- ▶ la distanciation de 4m² par élève est réduite à au moins 1m lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos (dont la salle de classe).
- ▶ les emplois du temps des classes remodelés suite à la suppression des groupes.
- ▶ Les élèves initialement externes passés en régime 1/2 pensionnaire lors des reprises du 18 mai et du 2 juin reprennent leur régime initial d'EXTERNE.
- ▶ le lavage des mains aux sanitaires peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe : 8 élèves par sanitaires (et non plus 4)
- ▶ l'espace jeux extérieurs et mare pédagogique sont accessibles avec les professeurs et selon les mesures d'hygiène des protocoles établis (désinfection du matériel après utilisation ou isolement du matériel pendant 24h avant réutilisation pour l'EPS, respect de la distanciation)
- ▶ l'ouverture du CDI reste possible selon le protocole établi par la documentaliste
- ▶ l'obligation scolaire nécessite une démarche impérative de la part des parents auprès de l'établissement pour toute absence de l'élève, soit par messagerie (ce.04107901 chez ac-orleans-tours.fr) ou par téléphone (02.54.57.41.00).

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour la reprise de votre enfant dans les documents ci-joint que nous vous demandons de lire attentivement.